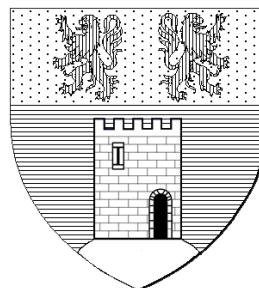


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, MURAT Lou, RIPERT Isabelle et MM MAGNUS Philippe, BLANC Yves, FEMY Michaël.

Mme CAPRON Christine représentée par M. MAGNUS, M. MICHEL Cédric représenté par Mme TREMORI

Absents : Mme IRÉNÉE Sandrine, MM RIGAT Alex et RICHAUD Guillaume.

Le Maire ouvre la séance à 18H00 en accueillant Olivier BOSCO, Président du Comité des Fêtes, et donne lecture de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 JUILLET 2025

En l'absence de demande de modification, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. INFORMATIONS DIVERSES

Les dates des prochaines municipales ont été fixées au 15 et 22 mars 2026 avec un nouveau mode de scrutin : le scrutin de liste avec la parité. De ce fait, il n'y aura plus de possibilité de panachage. Tout bulletin raturé sera nul. D'où la nécessité d'organiser une information du public en lien avec l'association des maires en la déconnectant de la campagne électorale. Cette réunion publique sera organisée avant Noël.

Établi le : 20/10/2025

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le recours à une prestation pour l'entretien estival du village a été apprécié. Les retours font apparaître la qualité du travail de Sébastien BOUET. L'opération sera reconduite à l'avenir.

L'aménagement du parking est achevé. Il a été mis en service pour la fête. Reste à finaliser le stockage des ordures et l'habillage du point d'apport. Il a été demandé à la Communauté de Commune de compléter les équipements par des colonnes supplémentaires. L'entreprise MEFRAN doit finaliser le traitement des abords de l'aire de jeux. Deux bancs seront commandés ainsi que des barrières.

Suite au refus systématique des demandes d'urbanisme par la DDT, une rencontre avec la nouvelle sous-préfète aura lieu le 29 septembre à 9 H 30 pour faire une prise de contact et un point sur l'ensemble des dossiers.

L'exposition Terres Bleues a rencontré un grand succès de par la bonne préparation et organisation, la qualité du rendu, une participation journalière constante et la présence de plus de 120 personnes pour le vernissage dont Renée MAOUI, Maire de Laborel, Pascale ROCHAS, Evelyne GAUTHIER, Conseillères Départementales ainsi que de très nombreux Chaupatiers et de la presse locale. Dans le prolongement du vernissage la création d'un livret regroupant toutes les photos a été évoquée.

Le Maire et le Premier-Adjoint ont rencontré Nathalie NIESON, Présidente du Syndicat d'Energie de la Drôme. Elle était accompagnée de son directeur de zone. Les échanges ont porté sur l'évolution des missions du SDED et l'examen des demandes de subvention.

Les travaux se poursuivent avec l'association Cyprès pour l'élaboration du DICRIM et du Plan Communal de Sauvegarde. Toutes les données ont été transmises pour un projet qui sera validé en Conseil.

ENEDIS s'est engagé à remettre en état le chemin de Claret suite aux travaux entrepris, la réfection sera effectuée après l'ensilage du maïs. La question du poste source à réaliser par RTE pour l'acheminement sur le réseau des énergies renouvelables a été évoquée car elle bloque la réalisation de permis de construire déjà obtenus. Le renforcement du réseau suite à cette campagne de travaux pourrait permettre d'améliorer la situation.

La tempête du 13 août a occasionné des dommages sur les toitures de Notre-Dame de Calma, de l'église et du lavoir. Groupama a désigné un expert.

Suite aux difficultés rencontrées avec l'Hôpital de Vaison-la Romaine dans la prise en charge de Gaston BOSCO, une mise au point a été effectuée avec le responsable du service des urgences. La situation particulière des patients de Lachau fera l'objet d'une attention particulière.

Le plan des places de stationnement sera actualisé.

Le contrôle annuel des extincteurs et des équipements de sécurité a été effectué, trois extincteurs ont été remplacés

Le procès de l'auteur du cambriolage de l'Agence Postale communale et du secrétariat de Mairie en octobre 2023 s'est tenu devant le Tribunal Judiciaire de Digne. La Commune s'était portée partie civile. L'auteur, un espagnol de 42 ans récemment sorti de prison en Espagne a commis 88 cambriolages dans 11 départements en 3 mois. Il a été condamné à 4 ans de prison et à une interdiction définitive du territoire français.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le versement de la subvention de 1 500 € de la Fondation du Crédit Agricole pour le lavoir fera l'objet d'une remise formelle à une date à déterminer.

Pierre MORARD alerte sur un désengagement possible du Département pour la Fédération des Œuvres Laïques qui assure le cinéma. Rien n'est encore arrêté.

3. BISTROT COMMUNAL

Suite à l'annonce de son départ par l'exploitante, il lui a été rappelé ses obligations en termes de préavis (3 mois).

Dans le prolongement, une réunion de crise a été organisée au cours de laquelle il a été décidé de publier l'appel à candidature avec une date limite au 15 octobre 2025 et d'organiser un service de transition assuré par Yves. Il est remercié pour son engagement. L'intérim donne entière satisfaction et permet de maintenir l'animation et la vie du village.

Plusieurs candidatures sont annoncées. Le préavis non réalisé sera facturé.

4. TRANSPORT SCOLAIRE

Depuis la rentrée 2025, l'État a imposé à la Région d'harmoniser ses tarifs, notamment en supprimant la gratuité dans les cinq départements d'Auvergne-Rhône-Alpes qui en bénéficiaient : l'Ain, l'Allier, l'Ardèche, la Drôme et l'Isère.

Le nouvel abonnement proposé dès la rentrée de septembre 2025 comprend deux nouveautés. Un accès illimité au réseau « La Région vous transporte », tous les élèves, de la maternelle au lycée, auront accès sans supplément à l'ensemble du réseau des cars Région, cars Région express, ainsi que les cars et les trains TER Auvergne-Rhône-Alpes pour leurs déplacements de loisirs dans toute la région. Ils bénéficieront également de la gratuité pour tous les élèves de primaire. Le transport scolaire sera gratuit pour tous les enfants de maternelle et élémentaire, sur l'ensemble des 11 départements. Cette offre est uniquement applicable aux élèves transportés par la Région.

Le coût pour les familles est de 120 € et certaines d'entre-elles ont sollicité une participation communale. Une prise en charge de 60 € sera attribuée par élève. Un prorata sera effectué pour les gardes alternées (délibération n°2025-35).

5. BILAN DE LA FETE VOTIVE DU 15 AOUT

La fête votive a été elle aussi une grande réussite.

La parole est donnée à Olivier BOSCO, Président du Comité des Fêtes qui présente le bilan de la fête votive et les projets pour les animations à venir.

Les festivités ont connu une grande affluence et ont été appréciées. Une affluence record a été constatée sur la place de l'Eglise lors des soirées musicales.

Patrice HENIQUE de Lachau Vélo a indiqué que la Chaupatière reprend et est programmée pour le 1er août 2026. Avec le ball-trap elle permettra d'étaler les animations sur la 1^{ère} quinzaine du mois d'août.

Le bilan financier détaillé est remis. Il fait apparaître un bénéfice de 2.771,32 € (hors subvention).

Ce bénéfice est destiné à financer les diverses activités sur le reste de l'année et l'acquisition de matériel.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le Maire remercie le Comité des Fêtes et l'ensemble des bénévoles pour leur investissement dans la préparation, l'organisation et le bon déroulement de la fête ainsi que les Chaupatières et les Chaupatiers pour leur générosité lors de la quête. Une subvention de 900 € est attribuée au Comité des Fêtes tenant compte du fait que les frais de SACEM sont désormais pris en charge directement par la Commune (délibération n°2025-36).

6. MODIFICATION DES STATUTS DU PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES

Cette modification statutaire a deux objectifs principaux, répondre à la demande de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de faire augmenter la part du bloc local à 20% du montant total des cotisations statutaires et augmenter les moyens financiers du syndicat mixte du Parc. Les modifications concernent le nombre de délégués des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, les règles de calcul du quorum des membres présents en comité syndical, la périodicité de l'élection de la présidence et des modifications des cotisations statutaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications (délibération n°2025-37).

7. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ÉNERGIE DE LA DROME

Cette révision qui doit entrer en vigueur au 1er janvier 2026 porte sur la compétence optionnelle « Création et entretien d'infrastructures de charge ». Elle est destinée à permettre aux collectivités membres d'installer des bornes de recharge de faible puissance, inférieure ou égale à 22 kVA, dites « prises résidentielles publiques ». Le Syndicat procède à une restitution partielle de la compétence mais demeure compétent pour l'installation d'infrastructures composées de bornes de recharge excédant une puissance de 22 kVA.

Le SDED souhaite étendre ses activités à l'Autoconsommation. En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution publique de l'Electricité et du gaz (AODE), le Syndicat a vocation à prendre part à des opérations d'autoconsommation et à effectuer des opérations de sensibilisation et de formation.

Enfin, le SDED souhaite supprimer de ses statuts la compétence optionnelle « Autorité organisatrice de la distribution de chaleur et de froid ». Cette restitution ne concerne qu'une seule commune. Elle a été préconisée par la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes. La commune de Vassieux-en-Vercors a approuvé la reprise de cette compétence optionnelle à la signature du contrat de DSP, qui interviendra au cours du 1er semestre 2026.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications (délibérations n°2025-38 et 2025-39).

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

8. COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Communauté de Communes : le bilan de la saison touristique fait apparaître un bon résultat de la navette de la Méouge, une mauvaise saison pour la Germanette en raison de problèmes de qualité de l'eau et une forte progression de la fréquentation de la via ferrata de la Grande Fistoire du Caire. La candidature de Lachau pour participer à l'expérimentation de la lutte contre les logements vacants a été retenue.

Bâtiments communaux : la pose du placoplâtre est en cours dans l'Ecurie SARLIN, la consultation des entreprises a été lancée pour le Café PAU.

Eau : la facturation est en cours, les données du SISPEA (système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement) ont été rentrées dans le logiciel. Le raccordement du bâtiment de Corentin AMIC sera effectué en fin de circuit.

Assainissement : la visite du SATESE est fixée au 22 septembre.

Ecole de Séderon : 9 écoliers de Lachau dont un en garde alterné sont scolarisés sur Séderon. Le coût annuel est de 2 968 €.

Voirie du quartier du Château : l'accès à la Tour a été amélioré par Francis VITAL, un déplacement sur les lieux est fixé au 4 octobre avec les propriétaires riverains pour élaborer un cahier des charges de consultation des entreprises.

Elagage : Lisian GOURJON sera contacté pour une nouvelle campagne d'entretien. Les propriétaires sont invités à entretenir leurs haies pour éviter qu'elles empiètent sur la voie publique.

SMIGIBA : les crédits ont été votés pour les travaux à réaliser sur la Lauzence.

9. QUESTIONS DIVERSES

Des demandes de subvention seront déposées avant le 31 octobre 2025 pour la toiture de Calma ainsi que pour le réaménagement du secrétariat de mairie et de l'Agence Postale Communale.

Lecture est donnée d'un courrier adressé par Valentina BOREL relatif à un conflit de voisinage l'opposant à son voisin.

La date du Marché de Noël et de la Soupe d'épeautre est arrêtée au 6 décembre 2025.

La convention avec le CNFPT pour la gestion du personnel communal est renouvelée (délibération n°2025-41).

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 19H50.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet